

SCoT
SUD GARD

Monsieur Le Maire de GARONS
Mairie de GARONS
Hôtel de Ville – BP 22
30 128 GARONS

A l'attention de Monsieur Le Maire Yves RODRIGUEZ

Réf : FT/GS/ 2025-45



Objet : Révision Générale du PLU – Avis sur le document arrêté au titre des Personnes Publiques Associées

Monsieur Le Maire,

cher Yves

Par courrier en date du 18 juin 2025, reçu par mes services le 19 juin 2025, vous saisissez le SCoT SUD GARD, au titre des Personnes Publiques Associées, dans le cadre de la révision générale de votre Plan Local d'Urbanisme (PLU), arrêté par délibération de votre Conseil Municipal.

Les dispositions réglementaires de votre projet de PLU révisé, que vous avez pu m'adresser, ont été analysées par mes services afin de s'assurer de la compatibilité de votre PLU avec le SCoT en vigueur.

De manière générale, votre projet de territoire, développé au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), débattu, et traduit réglementairement au sein des dispositions du règlement écrit et graphique, apparaissent cohérentes avec celles du SCoT SUD GARD en vigueur.

Au regard des éléments déclinés ci-avant, le Syndicat Mixte du SCoT SUD GARD émet un avis favorable au projet de PLU révisé de votre commune.

L'équipe du Syndicat Mixte reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, mes sincères salutations.

Bu à la

Frédéric TOUZELLIER
Président

Syndicat mixte
SCoT
Sud Gard
Maire de GARONS
1^{er} Vice-président Nîmes Métropole